

DATE DE PUBLICATION : 9 décembre 2008

## **Délégation de pouvoirs donnée par le Chef de Cabinet de l'Inspection générale**

**Banque de France**

**Chef de Cabinet de l'Inspection générale**

Vu la délégation de pouvoir du Contrôleur général au Chef de Cabinet de l'Inspection générale ;

L'adjoint au Chef de Cabinet reçoit délégation de pouvoirs à l'effet d'assurer et de faire assurer dans le service placé sous son autorité le respect des prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles dans le domaine de la durée du travail.

À ce titre, il est plus particulièrement chargé de veiller à ce que la prestation des agents de son service s'inscrive dans le respect des durées maximales, quotidienne et hebdomadaire, de travail de la législation sur les heures supplémentaires et des règles relatives au repos hebdomadaire.

Fait à Paris, le 5 août 2008

**Le Chef de Cabinet de l'Inspection générale**